



**MINISTÈRE
CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES,
DE LA DIVERSITÉ ET DE
L'ÉGALITÉ DES CHANCES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 24 novembre 2020

Les groupes Auchan, Carrefour, Casino, E. Leclerc, Fnac-Darty, Intermarché, Lidl et Système U s'engagent dans la lutte contre les violences faites aux femmes

À l'occasion du 25 novembre, journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, la ministre déléguée auprès du Premier ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, Mme Élisabeth MORENO, a reçu de la part des grands groupes de la grande distribution l'engagement de participer activement à la lutte contre les violences faites aux femmes.

Les principaux groupes de la grande distribution – Auchan, Carrefour, Casino, E. Leclerc, Fnac-Darty, Intermarché, Lidl et Système U. – se mobilisent pour promouvoir et relayer les dispositifs d'alerte mis en place par le Gouvernement pour lutter contre les violences faites aux femmes, en apportant une attention particulière à leur situation pendant la période du confinement. Cet engagement se traduit par exemple en faisant figurer le numéro d'appel du 39 19 – la plateforme téléphonique d'écoute et d'orientation des victimes – au dos des tickets de caisse ainsi qu'en disposant des affichages spécifiques dans les magasins à destination des femmes victimes de violences ainsi qu'à l'ensemble du grand public.

Les actions mises en œuvre incluent également :

- La mise à disposition de lieux d'accueil pour les victimes en partenariat avec les associations locales ;
- Un soutien financier aux associations d'aide aux victimes grâce à des opérations tels que l'arrondi en caisse ou les « produits-partage »¹.

Les entreprises engagées répondent ainsi à l'appel du Gouvernement pour que l'ensemble de la société se mobilise dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Cette responsabilité se traduit non seulement dans les actions menées vis-à-vis de leurs publics mais aussi dans la sensibilisation et la formation menées auprès de leurs salariés. Par ces partenariats avec des entreprises engagées, le Gouvernement crée les conditions pour offrir aux femmes victimes de violence un soutien de proximité en lien avec le tissu associatif local.

¹ Un produit partage est un produit ou un service réalisé par une entreprise à destination d'un particulier ou d'une autre entreprise, sur lequel, sans majoration, un reversement est reversé au profit d'une association.

Élisabeth MORENO déclare : « *Je me réjouis de l'engagement concret des principaux groupes de la grande distribution à nos côtés dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Le combat que mènent le Gouvernement et les associations pour éradiquer ce fléau, trop longtemps tu, nécessite l'implication de tous les acteurs de notre société. Parce que les victimes de violences se trouvent généralement enfermées avec leurs agresseurs et ne peuvent sortir que pour des raisons d'extrême nécessité, les grandes surfaces – qui sont des lieux de la vie quotidienne – constituent des points de contact hors du domicile leur permettant de se signaler ou de s'informer. Je tiens à remercier vivement ces grandes enseignes pour leur mobilisation. Elles jouent un rôle modèle sur le terrain de la lutte contre les violences faites aux femmes.* »

Contact presse

Ministère délégué à l'Égalité entre les femmes et les hommes, à la Diversité et à l'Égalité des chances

Tél : 01 42 75 62 75

Mél : presse-efh@pm.gouv.fr